

AG du 16/02/2019

Rapport de présentation des comptes EXERCICE 2018 du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les tableaux ci-joints permettent de comparer le compte de résultat 2018 au budget prévisionnel voté en AG;
Les tableaux sont présentés sous forme analytique et suivant le plan comptable ;
les comptes sont suivis par Mme Balagué expert-comptable au sein du Cabinet BC Conseils
Le compte de résultats s'équilibre à 304 736,24 € (sans tenir compte des bénévoles valorisés qui s'élèvent à ce jour en charges et produits à 16 532 €) avec un excédent de fonctionnement de 6 460,88 € :
Charges 298 275,36 € (272 659,52 € pour la partie « associative » + 25 615,84 € pour la partie « Vieux Campeur »)
Produits 304 736,24 € (279 120,40 € pour la partie « associative » + 25 615,84 € pour la partie « Vieux Campeur »)
Le bilan s'équilibre à hauteur de 172 223 €.
Ce résultat provient toutefois de la prise en compte sur cet exercice de reliquats de subventions 2017 du Conseil Régional, du versement FFME pour la convention de l'emploi de R. Duboz, et d'une augmentation des produits de formations ; mais une baisse significative de subvention CNDS a été constatée en parallèle;
Les postes les plus significatifs du compte de résultats sont commentés ci-dessous :

PRODUITS :

La subvention du Conseil Régional qui concerne le Haut Niveau, et la formation a été notifiée assez tardivement à hauteur de 25 000 € sachant que la subvention pour le matériel 2017 a été reportée sur 2018: 25 000 € ont donc été inscrits au titre de 2018, et 13 022 € au titre du reliquat 2017 (% de sommes effectivement dépensées sur l'exercice)

La subvention du CNDS a été de 18 000 € (en diminution de 7 000 € / 2017) et a concerné notamment les actions de l'Equipe Technique Régionale, le développement des pratiques, et l'accès HN escalade.

Des actions spécifiques ont été soutenues par la DRDJS (5 000 €),

Le reversement de la part régionale des licences FFME (avec retenue à la source) au taux de 6 €/ licence: 60 412 €

Les participations FFME aux charges de fonctionnement (29 000 €) : il s'agit de la prise en charge du coût de l'emploi de Rémi Duboz qui remplace Laurent Lagarrigue CTR qui a pris un poste d'entraîneur national FFME: la FFME finance son poste pendant 4 ans.

Les remboursements FFME qui correspondent aux avances de frais consenties aux élus et salariés pour les déplacements concernant la FFME.

Les produits des formations (53 109 € hors subventions)

Les produits des actions de multiactivités (13 329 € hors subventions)

Les produits de la commission escalade (13 249 € hors subventions notamment sur les compétitions)

Les produits du pôle escalade au CREPS (23 103 € hors subventions) concernent principalement les remboursements des frais de scolarités par les familles ainsi que des participations à des stages ;

Compte Matériel (Vieux Campeur): L'opération de partenariat menée avec le Vieux Campeur permettant aux licenciés de bénéficier de 20 % de réductions, est retracée dans un tableau distinct à hauteur de 25 615,84 € en produits et charges;

Le bénévole valorisé a été isolé sur une ligne spécifique et ne regroupe que les déclarations de dons de bénévoles en produits et charges;

CHARGES:

FONCTIONNEMENT :

Les achats de matériels concernent du matériel sportif d'encadrement et d'entraînement (prises pole...), ainsi que l'achat de tapis pour le mur de Font Romeu (8640 € dont 6 552 € ont été inscrits au bilan en amortissement)

La ligne retraçant l'ETR concerne les charges du CTR,

Les lignes de frais de fonctionnement (CD et AG, secrétariat, poste tel...) sont globalement stables

La ligne frais de déplacements élus retrace également les déplacements à l'AG FFME

Une ligne retrace en charges et produits les achats/revente d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés

PERSONNEL

Le poste relatif à l'emploi retrace la prise en compte les postes à plein temps de Anne Geernaert (50%) et de Mathieu Peyet (60 %), ainsi que de Jade Zaouit, de Remi Duboz, de Christine Ferrandis à 80% sur la Ligue jusqu'au 31 aout 2018, puis de Clement Vanrechem à 50% sur la Ligue depuis le 1^{er} octobre 2018;

les salariés sont gérés par le GEME et la participation représentative des salaires est versée à cette structure, déduction faites des aides et subventions spécifiques reçues (28 914 € pour 2018);

FORMATIONS

Les charges des formations se sont élevées à 38 317 €

DEVELOPPEMENT MULTIACTIVITE

21 946 € ont été dépensés dont 7273 € pour les équipes alpinisme et montagnisme, 10 648 € pour Occitechnik, 2 686 € pour les stages M&E, 1 037 € pour des actions de féminisation, et 243 € pour la prévention sécurité ;

COMPETITIONS

Ski Alpinisme : 4 695 €

Escalade : 17 315 € et 4 000 € pour le soutien aux championnats de France de Tournefeuille

ACCES HN Escalade

La commission escalade a dépensé 8 325 € dont 4 000 € de bourses aux athlètes.

POLE ESCALADE CREPS

les charges du pole ont concerné les frais d'encadrement (18 380 €) et les frais de scolarité (28 312 €) compensés par les familles (en partie sur 2019).

ANIMATION TERRITORIALE et SAE SNE :

Ces lignes n'ont pas encore fait l'objet de dépenses directes, uniquement des frais de personnels affectés détachés

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,
Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : contact@occitanie.ffme.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C